MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 4 décembre 2024

14. Position CM et décision CG sur le postulat PVN/PLR (C. Voisard/M. Cochet) « Congé après la Fête du Vin » (L. Glatz)

.-----

Dans le postulat déposé lors du Conseil général du 2 octobre 2024, les postulants demandent au Conseil municipal d'étudier l'opportunité de déplacer le congé scolaire du lundi du Jeûne fédéral au lundi qui suit la Fête du Vin.

D'après le diagramme des fonctions de l'instruction publique du canton de Berne, la commission scolaire est seule compétente pour attribuer les jours de congé à l'école primaire et non le Conseil municipal. Par conséquent, le Conseil municipal ne peut donner suite à ce postulat.

Par ailleurs, cette demande a déjà été soumise à la commission de l'instruction et de la jeunesse (CIJ) par l'un des postulants lors de la séance du 10 septembre 2024. La direction avait également évoqué la possibilité de réaliser un sondage auprès des parents pour le deuxième semestre 2024/2025 lors de cette même séance. Les résultats de ce sondage seront bien entendu transmis aux membres de la commission pour étude et décision.

Le Conseil municipal recommande donc au Conseil général de refuser ce postulat qui est hors du champ de ses compétences. Il est dès lors techniquement irrecevable. L'Exécutif communal suggère aux postulants, tous deux commissaires à la CIJ, de suivre ce dossier au sein de leur commission.

CONSEIL MUNICIPAL